



Dans le cadre du développement de leurs activités, Alterre Bourgogne et la DREAL Bourgogne, service promotion du développement durable recherchent :

Un(e) stagiaire

Thème du stage :

Quelle place pour les acteurs économiques dans les Agenda 21 de territoires ?

Cadre général :

La DREAL Bourgogne, au travers de son service « promotion du développement durable » promeut et accompagne les démarches territoriales de développement durable. Elle exerce un rôle de pilote au niveau régional. Son action s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable 2007-2013 et dans le cadre des réflexions des conférences environnementales du Gouvernement. Afin de renforcer son appui aux territoires bourguignons, elle construit annuellement un partenariat avec Alterre Bourgogne pour co-animer le réseau régional.

Alterre Bourgogne - agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne (anciennement OREB), a pour ambition de mobiliser tous les Bourguignons autour des grands enjeux environnementaux, pour inventer les chemins d'un développement soutenable. L'agence se donne ainsi pour objectifs d'informer, de susciter des initiatives, de les accompagner et de les faciliter. Elle fait connaître ces initiatives, pour donner à d'autres l'envie et les moyens d'agir à leur tour. Elle propage la culture d'un développement soutenable. Lieu de partage et d'échanges, elle mutualise les informations et les réflexions, les retours d'expériences, les savoir-faire et les outils. Elle met ainsi à la disposition de tous des ressources partagées pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne.

Dans le cadre de son programme d'action « Développement durable et Territoires » en 2014, Alterre Bourgogne apporte son soutien à la DREAL qui s'est donné pour objectif de poursuivre la montée en puissance des Agenda 21 bourguignons en s'appuyant sur les acteurs économiques locaux et en s'articulant avec des territoires voisins visant des objectifs de développement territorial similaires.

Contexte de la mission :

Depuis la naissance de l'outil « Agenda 21 local » à Rio, en 1992, lors du Sommet de la Terre organisé par les Nations-Unies, de nombreux territoires se sont engagés à élaborer leur programme d'actions locales en faveur du développement durable.

En France et en Bourgogne, depuis 2007 et le premier appel national à reconnaissance d'Agenda 21 Local, les stratégies territoriales de développement durable s'inscrivent dans le paysage des politiques publiques. A ce jour, la région Bourgogne compte 15 territoires reconnus et une dizaine de territoires supplémentaires en cours d'élaboration ou de réflexion de leur démarche d'Agenda 21. Cela représente plus de 50% de la population bourguignonne et plus de 50% la superficie de la région Bourgogne. Les caractéristiques des territoires reconnus sont très diverses. La plus petite commune de France reconnue Agenda 21 est en Côte d'or et deux des quatre départements portent un Agenda 21. Le nombre d'Agenda 21 se multiplie mais des territoires voisins, ayant des limites administratives communes, des caractéristiques communes, des enjeux communs, n'ont pas identifiés d'actions pouvant être co-portées.

Acteurs privés et collectivités s'engagent sur des stratégies de développement durable et cela dans le cadre d'actions réglementaires et/ou de démarches volontaires. Néanmoins, on observe qu'au fil des années, les actions portées par les collectivités en faveur du développement durable, notamment dans le cadre de leurs Agendas 21, ne sont pas à la hauteur de ce qui pourrait être attendu en termes d'implication des différentes parties prenantes des territoires.

À ce jour, le nombre de collectivités souhaitant faire évoluer leur Agenda 21 vers un Agenda 21 dit « territorial », impliquant les différents acteurs du territoire grandit. Les collectivités y ont un rôle d'animatrice et doivent fédérer les engagements et les réalisations de chacun des acteurs impliqués dans le projet territorial vers un développement plus soutenable.

Les entreprises du territoire représentent un appui indéniable et un partenaire incontournable dans cette perspective, d'autant plus que très souvent les entreprises mènent des actions servant les intérêts du territoire (traitement des eaux, gestions des déchets, PDE, politique d'achat de proximité, épanouissement des salariés...). Pourtant, elles sont trop peu associées, ou ne s'impliquent que trop rarement.

Dans un même temps, les notions d'économie circulaire, d'écologie industrielle et d'écologie territoriale sont de plus en plus d'actualité. L'économie circulaire est même un sujet de réflexion et d'action de la part de l'Etat français dans le cadre de la seconde conférence environnementale du gouvernement. Cette actualité débouchera très certainement sur une loi en faveur de cette nouvelle économie.

En Bourgogne, certains territoires Agenda 21 sont voisins et possèdent des zones d'activités et des zones commerciales de grandes superficies où l'on retrouve un grand nombre d'entreprises qui représentent des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Par ailleurs, les entreprises ne choisissant pas par hasard leur emplacement, il est également intéressant de veiller à l'articulation (dépendance et impacts) des activités économiques au regard des richesses locales (capital naturel,...).

Au regard de ce contexte, un travail expérimental, sur plusieurs collectivités, sera mené afin d'identifier des pistes d'actions en réponse aux enjeux locaux et globaux concernant la place des entreprises dans la mise en œuvre d'Agenda 21 territorial.

Questions auxquelles le stage devra répondre :

C'est dans ce cadre qu'Alterre Bourgogne et la DREAL Bourgogne souhaitent mener un travail visant à dresser un constat de la place des entreprises dans les Agenda 21 de plusieurs territoires expérimentaux et identifier des pistes d'actions à l'échelle communale, ou portant sur plusieurs territoires, menant à l'articulation des activités économiques des acteurs privés avec les projets territoriaux de développement durable.

- Comment créer les conditions pour renforcer le lien entre entreprises et collectivités pour qu'elles agissent ensemble ?
- Quels bénéfices une entreprise peut-elle tirer d'une telle démarche ?
- Comment valoriser l'engagement des acteurs privés au service des intérêts et des enjeux d'un développement durable du territoire sur lequel ils sont implantés ?
- Quelles peuvent être les voies d'expression offertes aux entreprises dans le cadre d'un Agenda 21 ?
- Comment impliquer sans se laisser déborder par des intérêts purement privés ?

Objectifs et missions du stage :

Le stage s'articule autour de différents objectifs principaux :

- Elaborer un état des lieux sur la place des acteurs économiques dans les Agenda 21 dans des territoires expérimentaux
- Elaborer un état des lieux des actions communes sur ces mêmes territoires
- Identifier des pratiques d'Agenda 21 où les entreprises trouvent place dans le programme d'action et sont moteurs dans la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable
- Identifier des pistes et initier une feuille de route pour favoriser l'intégration des acteurs économiques dans les projets territoriaux de développement durable.

Environnement du stage

La convention de stage sera passée avec la DREAL Bourgogne, service d'accueil.

Le (la) stagiaire sera hébergé(e) dans les locaux d'Alterre Bourgogne au 9 boulevard Rembrandt 21000 DIJON.

Le tuteur du stage sera la personne en charge du projet au sein d'Alterre Bourgogne.

Le(la) stagiaire sera amené(e) à collaborer avec les autres membres de l'équipe d'Alterre Bourgogne, ainsi qu'à rencontrer les différents acteurs bourguignons et nationaux en lien avec les Agenda 21, les entreprises, les acteurs territoriaux du développement durable des trois communes ciblées, les acteurs institutionnels (DDT...) et d'autres partenaires à définir.

Le(a) stagiaire sera amené à faire des points réguliers avec la chargée de mission Agenda 21 de la DREAL Bourgogne sur l'avancée de sa mission, et sera amenée à collaborer ponctuellement avec d'autres agents de la structure (notamment la chargée de mission économie verte).

Les missions :

- Elaboration d'un état des lieux sur la place des acteurs économiques dans les Agenda 21 des territoires expérimentaux;
- Rencontrer les différents acteurs (hors porteurs d'Agenda 21) pouvant être partenaires dans ce travail
- Identifier des pratiques d'Agenda 21 où les entreprises trouvent place dans le programme d'action et sont moteurs dans la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable
- Identifier des pistes et initier une feuille de route pour favoriser l'intégration des acteurs économiques dans les projets territoriaux de développement durable.
- Identifier des pistes et initier une feuille de route pour favoriser l'émergence d'actions communes.
- Articuler la mission avec les réflexions de l'agence et de ses partenaires sur l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale.

Mots clés en lien avec la mission :

Agenda 21 ; Territoire ; Activité économique ; Développement durable ; Normes Iso et RSE ; capital naturel ; écologie industrielle et territoriale ; zones d'activités et commerciales...

Profil requis

Le profil :

- Formation supérieure en économie, commerce, développement durable, aménagement du territoire, environnement, de niveau bac+5 (science po, université, écoles d'ingénieur...)
- Français : parlé, lu et écrit
- Forte motivation pour les problématiques économie verte / développement durable
- Forte motivation pour les problématiques d'aménagement territorial
- Force de conviction, clarté d'expression écrite et orale
- Aptitudes à la rédaction
- Sens du contact, bonnes capacités relationnelles, flexibilité et adaptabilité
- Aptitudes pour le travail d'équipe

Les informations complémentaires :

- Période de stage : De mars à septembre 2014 (selon disponibilité)
- Conditions : Stage de 5 à 6 mois (selon disponibilité) - 35h
- Rémunération : gratification mensuelle égale à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (soit de l'ordre de 436,05€ / mois sous réserve d'évolution en 2014). (le stagiaire sera gratifié par la DREAL Bourgogne)
- Frais de déplacements professionnels remboursés (pris en charge par Alterre Bourgogne)
- Poste basé à Dijon dans les locaux d'Alterre Bourgogne
- CV et lettre de motivation à :
Monsieur le Président
Alterre Bourgogne
A l'attention d'Aurélien TRIOUX
9 boulevard Rembrandt
21000 Dijon
a.trioux@alterre-bourgogne.org
- Date limite de réception des candidatures : **12/01/2014**

Merci de ne pas téléphoner, tous les candidats recevront une réponse. Pour toute demande de renseignement, merci d'utiliser cet email : a.trioux@alterre-bourgogne.org.